

# VILLE DE ROANNE

## DECISION DU MAIRE

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

**N° 2022-113**

#### COMMANDE PUBLIQUE

- **Plantation de nouveaux arbres en ville - Programme 2022**
- **Marchés passés avec CHAVANY TP et CHOLAT PEPINIERES**

La Ville de Roanne a lancé une consultation pour les travaux de plantation de nouveaux arbres en ville – Programme 2022.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot 1 : Terrassements, plantations et remise en état des sols,

Lot 2 : Fourniture de végétaux.

Les variantes étaient autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'était demandée.

Le marché est conclu pour une période de 6 mois + 12 mois de confortement.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 14 juin 2022 sur l'ESSOR et sur le site Internet de la Ville de Roanne. La remise des plis était fixée au 6 juillet 2022 à 12 heures (date et heure limites).

Pendant la période de consultation, 21 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 8 plis ont été déposés dans les délais. A noter qu'il y a eu 10 dépôts dont 2 ont été remplacés par un dépôt ultérieur, ces dépôts sont notés « DR » dans la liste ci-dessous :

- 1 CHAUVIRE DIFFUSION (DR)
- 2 CHAUVIRE DIFFUSION (DR)
- 3 CHOLAT PEPINIERES – 73 CHAMBERY
- 4 PEPINIERES REY – 69 MORANCE
- 5 PEPINIERES CHARENTAISES – 16 MONTEMBOEUF
- 6 TERIDEAL – TARVEL – 69 GENAS
- 7 CHAUVIRE DIFFUSION – 49 LE FIEF-SAUVIN
- 8 PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY – 42 VOUGY
- 9 PEPINIERES DANIEL SOUPE SAS – 01 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE
- 10 CHAVANY TP – 42 SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220915-DEC2022113-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 15/09/2022

Il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces de la candidature par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le vendredi 8 juillet 2022.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

Lot 1 :

- 1°) Prix des travaux : 50 % - notation sur 10 points
- 2°) Valeur technique : 40 % - notation sur 10 points
- 3°) Développement durable : 10 % - notation sur 10 points

Lot 2 :

- 1°) Prix des travaux : 55 % - notation sur 10 points
- 2°) Valeur technique : 35 % - notation sur 10 points
- 3°) Développement durable : 10 % - notation sur 10 points

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, les offres des entreprises suivantes ont été classées comme offre économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 : CHAVANY TP pour un montant de 157 945,74 € H.T.,

Lot 2 : CHOLAT PEPINIERES pour un montant de 24 565 € H.T..

Une mise au point de marché a été signée avec l'entreprise CHAVANY concernant une diminution des lisses pour la protection des arbres ce qui entraîne une diminution du montant du marché à 145 395,74 € H.T..

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

#### DECIDE

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le 15 SEP. 2022

Le Maire,

  
**Yves NICOLIN**

Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220915-DEC2022113-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 15/09/2022

Rapport à l'attention de Monsieur le Maire  
Sous-couvert de Monsieur le Directeur Général des Services

---

**Objet : Rapport d'analyse des offres – Plantation de nouveaux arbres en ville – Programme 2022**

**I - PRESENTATION GENERALE**

La Ville de Roanne a lancé un marché à procédure adaptée, en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, relatif à la plantation de nouveaux arbres en ville – programme 2022

Il s'agit d'un marché ordinaire. Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

| Lot(s) | Désignation   |
|--------|---|
| 01     | Terrassements, plantations et remise en état des sols |
| 02     | Fourniture d'arbres                                   |

Les variantes étaient autorisées.

Une publicité a été lancée le 14 juin 2022 sur le site internet de la Ville de Roanne et sur l'Essor.

La remise des plis était fixée au mercredi 6 juillet à 12h00 (date et heure limites).

**II - RESULTAT DE LA CONSULTATION**

Pendant la période de consultation, 21 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 8 plis ont été déposés dans les délais. A noter qu'il y a eu 10 dépôts dont 2 ont été remplacés par un dépôt ultérieur, ces dépôts sont notés « DR » dans la liste ci-dessous.

- 1 CHAUVIRE DIFFUSION (DR)
- 2 CHAUVIRE DIFFUSION (DR)
- 3 CHOLAT PEPINIERES – 73 CHAMBERY
- 4 PEPINIERES REY – 69 MORANCE
- 5 PEPINIERES CHARENTAISES – 16 MONTEMBOEUF
- 6 TERIDEAL – TARVEL – 69 GENAS
- 7 CHAUVIRE DIFFUSION – 49 LE FIEF SAUVIN
- 8 PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY – 42 VOUGY
- 9 PEPINIERES DANIEL SOUPE SAS – 01 CHÂTILLON SUR CHALARONNE



## 10 CHAVANY TP – 42 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le vendredi 8 juillet 2022.

### III - ANALYSE DES OFFRES

#### III.1 - Rappel du règlement de la consultation

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

#### **LOT 1**

##### 1. Prix des travaux : 50 % - notation sur 10 points

Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtiendra la note de 10. Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 10. La pondération est appliquée sur ce résultat.

##### 2. Valeur technique des travaux : 40 % - notation sur 10 points

La valeur technique, notée sur la base de 10, sera appréciée à partir d'une note technique simple (10 pages maximum) établi par l'entrepreneur et joint à son offre. Cette note technique portera sur les points suivants :

La note méthodologique d'organisation (2 points) indiquant :

- Planning formalisé avec indications des éventuelles mesures d'optimisation (1 point)
- Mesures de sécurité selon les contraintes propres des sites à aménager (1 point)

Les méthodes d'exécution des différentes prestations (8 points) indiquant :

- Descriptif des moyens humains et matériels qui seront affectés à cette opération (1.5 points).
- Disponibilité avérée en terre végétale de qualité en fonction des besoins et des exigences du marché (Cf CCTP) : photos, cubage disponible, analyse physico-chimique à joindre (5 points)
- Descriptif des fournitures : semences gazon, tuteurs, canisses de protection des troncs (1.5 points)

##### 3. Développement durable : 10 % - notation sur 10 points

- Politique globale en faveur du développement durable (type de matériel utilisé, Gestion des déchets) – 5 points
- Nombre d'heures d'insertion globales proposées (5 points). Le candidat présentant le nombre d'heures le plus élevé (y compris 175 heures minimum exigées) obtiendra la note de 5 points. Les autres propositions seront notées de la manière suivante : le nombre d'heures considéré divisé par le meilleur nombre d'heures, le tout multiplié par 5. Le nombre d'heures supplémentaires proposé ne pourra pas être supérieur à 50% du nombre d'heures exigées.

#### **LOT 2**

##### 1. Prix des travaux : 55 % notation sur 10 points

Accusé de réception - Mairie de Saint-Nizier-sous-Charlieu  
042-214201873-20220915-DEC2022113-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022  
Affichage : 15/09/2022

Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtiendra la note de 10. Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 10. La pondération est appliquée sur ce résultat.

2. Valeur technique des travaux : 35 % - notation sur 10 points

La valeur technique, notée sur la base de 10, sera appréciée à partir d'une note technique simple (10 pages maximum) établi par le pépiniériste et joint à son offre. Cette note technique portera sur les points suivants :

- Disponibilité en pépinière des essences demandées au CCTP : descriptif quantitatif des stocks (3 points).
- 1 photo représentative pour chaque lot d'arbres du CCTP (3 points)
- Nombre de contre-plantations pour les arbres formés en tige et en cépées (2 points)
- Marquage possible en pépinière (2 points).

3. Développement durable : 10 % - notation sur 10 points

- Techniques culturales préservant l'environnement : désherbage, irrigation, paillage, lutte intégrée...

Pour les critères 2 et 3, l'attribution des points se fera comme suit :

- note maximum : réponse parfaitement adaptée et/ou présentant des avantages supplémentaires
- 75 % de la note maximum : réponse adaptée, sans avantages particuliers
- 50% de la note maximum : réponse partiellement adaptée mais présentant des lacunes sur certains points
- 25 % : réponse peu adaptée et insuffisante
- 0 : absence de réponse sur le critère ou sous-critère.

### III.2 - Examen des offres

**LOT 1** : Estimation du service : 195 000€ HT

#### 1 – Prix des travaux : 50% - notation sur 10 points

| Ordre | Candidats                        | Montant HT (ouverture des offres) | Montant HT vérifié | Note sur 10 points | Note pondérée 50% |
|-------|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| 6     | TERIDEAL - TARVEL                | 128 470.21€                       | 195 140.51€        |                    |                   |
| 8     | PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY | 237 779.00€                       | 237 779.00€        | 6.64               | 3.32              |
| 10    | CHAVANY TP                       | 157 945.74€                       | 157 945.74€        | 10                 | 5                 |

#### Commentaires :

Lors de l'ouverture des plis, il a été constaté que les offres des entreprises TARVEL et CHAVANY étaient bien inférieures à l'estimation. Un complément d'information a été demandé aux deux entreprises.

L'entreprise TARVEL a modifié son offre ce qui rend l'offre irrégulière conformément à l'article R2152-2 du Code de la Commande Publique. Elle n'a pas été analysée.

Chavany a expliqué les raisons de son offre inférieure de 19% par rapport à l'estimation et maintient son offre.

L'offre de PJA est supérieure de 22% par rapport à l'estimation.

#### 2 – Valeur technique : 40 % - notation sur 10 points

| Ordre | Candidats                        | Note méthodologique d'organisation (2 points) |                            | Méthode d'exécution (8 points)        |                                       |                                  | Note sur 10 pts | Note pondérée 40 % |
|-------|----------------------------------|---|----------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------|--------------------|
|       |                                  | Planning 1 point                              | Mesure de sécurité 1 point | Moyens humains & matériels 1.5 points | Disponibilité terre végétale 5 points | Descriptif fourniture 1.5 points |                 |                    |
| 8     | PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY | 0.75  | 1                          | 1.125                                 | 5                                     | 1.125                            | 9               | 3.6                |
| 10    | CHAVANY TP                       | 0.75  | 1                          | 1.125                                 | 3.75                                  | 1.5                              | 8.125           | 3.25               |

#### Commentaires :

Les deux entreprises fournissent un calendrier détaillé par site et par tâches. CHAVANY et PJA proposent un planning sur 10 et 12 semaines, avec possibilité de multiplier les équipes afin d'optimiser les délais des travaux.

Les mesures de sécurité en milieu très urbanisé sont bien décrites dans les deux mémoires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-2142016 / 2022-09-15 09:22:13

Accusé certifié

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 15/09/2022

Concernant la méthode d'exécution, l'entreprise PJA a la meilleure note car c'est la seule qui a une disponibilité avérée en terre végétale (3000m3 de disponible, pour plus de 1000m3 demandés au marché). L'entreprise Chavany propose la terre extraite d'un ancien terrain de foot avec analyse de terre si besoin.

L'entreprise PJA indique qu'elle travaillera avec le sous-traitant EIFFAGE si elle est retenue (pour les mises en œuvre d'enrobé et bordures entre autres).

L'entreprise CHAVANY s'associera avec MONAT PAYSAGE pour les travaux dits « paysagers » (abattage, dessouchage, plantation, tuteurage, etc.).

Il était demandé aux entreprises de décrire les fournitures (fabricant, fournisseur, etc.). Les deux entreprises ont bien décrit les fournitures courantes mais aussi pour la lisse de protection des arbres. CHAVANY en plus d'indiqué le fabricant, fourni un croquis de détail dans son mémoire.

### 3 – Développement durable : 10% - notation sur 10 points

| Ordre | Candidats                        | Politique globale<br>5 points | Nombre d'heures d'insertion<br>5 points | Note sur 10 | Note pondérée 10% |
|-------|----------------------------------|-------------------------------|---|-------------|-------------------|
| 8     | PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY | 5                             | 5                                       | 10          | 1                 |
| 10    | CHAVANY TP                       | 5                             | 4.17                                    | 9.17        | 0.92              |

#### Commentaires :

Les deux entreprises ont une bonne politique globale en faveur du développement durable. Ce sont les heures d'insertion qui créent une différence de points : CHAVANY respecte les 175h demandées, alors que PJA ajoute 35h, soit un total de 210h.

### 5 – CLASSEMENT FINAL

| Candidats                        | Prix | Valeur technique | Développement Durable | Note finale | Classement |
|----------------------------------|------|------------------|-----------------------|-------------|------------|
| PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY | 3.32 | 3.6              | 1                     | 7.92        | 2          |
| CHAVANY TP                       | 5    | 3.25             | 0.92                  | 9.17        | 1          |

Au regard de l'analyse précédemment exposé, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de classer les offres conformément au tableau ci-dessus et de retenir l'offre de l'entreprise **CHAVANY TP** pour un montant de **157 945.74 € HT**.

**LOT 2 :** Estimation du service : 32 000€ HT

L'offre variante des pépinières Soupe est déclarée irrégulière car l'entreprise n'a pas formulée d'offre de base conformément à l'obligation stipulée à l'article 2.3 du Règlement de la consultation.

**1 – Prix des travaux : 55% - notation sur 10 points**

| Ordre | Candidats               | Montant HT | Note sur 10 points | Note pondérée 55% |
|-------|-------------------------|------------|--------------------|-------------------|
| 3     | CHOLAT PEPINIERES       | 24 565.00€ | 9.73               | 5.35              |
| 4     | PEPINIERES REY          | 23 913.25€ | 10                 | 5.5               |
| 5     | PEPINIERES CHARENTAISES | 25 552.50€ | 9.36               | 5.15              |
| 7     | CHAUVIRE DIFFUSION      | 30 668.50€ | 7.80               | 4.29              |

**Commentaires :**

Toutes les offres sont inférieures à l'estimation. L'offre la moins onéreuse est celle des pépinières REY, suivi de près par CHOLAT, puis les PEPINIERES CHARENTAISES, et enfin CHAUVIRE.

**2 – Valeur technique : 35 % - notation sur 10 points**

| Ordre | Candidats               | Disponibilité des essences 3 points | Photo représentative de chaque lot 3 points | Nombre de contre plantation 2 points | Marquage en pépinière 2 points | Note sur 10 pts | Note pondérée 35 % |
|-------|-------------------------|-------------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------|-----------------|--------------------|
| 3     | CHOLAT PEPINIERES       | 2.25                                | 2.25  | 2                                    | 1.5                            | 8               | 2.8                |
| 4     | PEPINIERES REY          | 1.5                                 | 1.5   | 2                                    | 1.5                            | 6.5             | 2.275              |
| 5     | PEPINIERES CHARENTAISES | 2.25                                | 2.25  | 2                                    | 0                              | 7               | 2.45               |
| 7     | CHAUVIRE DIFFUSION      | 1.5                                 | 2.25  | 2                                    | 1.5                            | 7.25            | 2.5375             |

**Commentaires :**

Le critère principal demandé à ce lot était la disponibilité des végétaux demandés : essence, dimensionnement, etc... Le tout dans un quantitatif suffisant pour avoir le choix lors du marquage des arbres en pépinières.

Les établissements CHOLAT et CHARENTAISES ont les essences demandées dans les bonnes dimensions.



La pépinière CHAUVIRE n'a cependant pas de Ginkgo biloba stérile et propose le Ginkgo biloba 'Blagon'. Cette variante ne peut être retenue, car ces arbres sont à planter dans un alignement existant (monospécifique).

La pépinière REY n'a pas de disponibilité en Ginkgo (essence représentant un alignement important, avenue de Lyon) ni en Acer platanoides 'Norwegian sunset'.

Chaque pépinière a fourni des photos représentatives des plus gros lots demandés, sauf le mémoire de REY où les Ginkgo sont manquants. Les photos des pépinières CHAUVIRE montrent des végétaux particulièrement qualitatifs.

Les végétaux proposés par les pépinières ont été transplantés 3 ou 4 fois selon les essences. Les marquages en pépinière sont proposés par toutes les entreprises excepté les pépinières CHARENTAISES (non spécifié dans le mémoire).

### 3 – Développement durable : 10% - notation sur 10 points

| Ordre | Candidats               | Techniques culturales | Note sur 10 | Note pondérée 10% |
|-------|-------------------------|-----------------------|-------------|-------------------|
| 3     | CHOLAT PEPINIERES       | 10                    | 10          | 1                 |
| 4     | PEPINIERES REY          | 10                    | 10          | 1                 |
| 5     | PEPINIERES CHARENTAISES | 10                    | 10          | 1                 |
| 7     | CHAUVIRE DIFFUSION      | 10                    | 10          | 1                 |

#### Commentaires :

Les 4 pépinières ont une politique globale en faveur du développement durable très forte. Les méthodes culturales, la protection biologique intégrée, la réduction des produits phytosanitaires, les économies en eau et en énergie sont des axes développés dans chaque mémoire.

Toutes ont également des labels type PLANTE BLEUE et MPS montrant des hautes qualités environnementales.

### 5 – CLASSEMENT FINAL

| Candidats               | Prix | Valeur technique | Développement Durable | Note finale | Classement |
|-------------------------|------|------------------|-----------------------|-------------|------------|
| CHOLAT PEPINIERES       | 5.35 | 2.8              | 1                     | 9.15        | <b>1</b>   |
| PEPINIERES REY          | 5.5  | 2.275            | 1                     | 8.775       | <b>2</b>   |
| PEPINIERES CHARENTAISES | 5.15 | 2.45             | 1                     | 8.6         | <b>3</b>   |
| CHAUVIRE DIFFUSION      | 4.29 | 2.5375           | 1                     | 7.8275      | <b>4</b>   |

Au regard de l'analyse précédemment exposé, il est proposé à la Commission d'Examen des Marchés de classer les offres conformément au tableau ci-dessus et de retenir l'offre de l'entreprise **CHOLAT** pour un montant de **24 565.00 € HT**.

La Responsable du Pôle Ingénierie

La Technicienne en charge de l'opération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220915-DEC2022113-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 15/09/2022